

week - end  
concours  
**PHOTO**

*SPNE propose*

*Bleu en Vue ...*

*DU 17 AU 20 JUILLET 2008*



**Projections nocturnes**  
les 18 et 19 à 22h  
sur le port de Carro

*Fonds d'Images pour Images de Fonds*

[amp@semovim-martigues.com](mailto:amp@semovim-martigues.com)



Gestion des déchets spéciaux  
Centre SOLAMAT MEREX



**PROGRAMME**  
**WEEK END CONCOURS PHOTO « BLEU EN VUE »,**  
*Fonds d'Images pour Images de Fonds*  
**A Martigues Carro sur la Côte Bleue**  
*Les Jeudi 17, Vendredi 18, Samedi 19 et Dimanche 20 Juillet 2008*

Compétition ouverte à tout photographe argentique ou numérique, plongée niveau II minimum, licencié FFESSM. Un classement dans chaque catégorie, argentique et numérique, aura lieu à l'issue de la Compétition

- « **Argentique** » 3 pellicules E6 inversible, table lumineuse, gants, compte-fil et 6 caches
- « **Numérique** » : PC carte mémoire 110 images maximum au format JPEG uniquement, aucun traitement d'image ni de recadrage ne seront autorisés, ordinateur personnel.

Six images seront présentées par les compétiteurs dans une des catégories choisies :  
3 images sous marines et 3 images terrestres

**Programme du Week-End**

**Jeudi 17 Juillet 2008 :Aux Chalets de la Mer**

12h à 14h : Accueil des participants, vérifications et procédures habituelles.

15h à 19h : Début concours photo terrestre

20h : Apéritif dînatoire

22h : projection d'images locales

**Vendredi 18 Juillet 2008**

Programme des plongées, programme libre et au choix, seul impératif : vous inscrire

<b>9h00 à 11h00</b>	<b>12h00 à 14h00</b>	<b>15h00 à 17h00</b>
---------------------	----------------------	----------------------

Pour les réalisations terrestres un plan de délimitation du secteur sera affiché

12h30 à 14h00 : Buffet à disposition aux chalets de la Mer

18h00 Récupération des premiers films pour développement

20h00 : «Sardinades » aux Chalets de la Mer

22h00 : Projection d'images sur le Port de Carro

**Samedi 19 Juillet 2008**

Programme des plongées, programme libre et au choix, seul impératif : vous inscrire

<b>8h00 à 10h00</b>	<b>11h00 à 13h00</b>
---------------------	----------------------

Pour les réalisations terrestres un plan de délimitation du secteur sera affiché

12h30 à 14h00 : Buffet à disposition aux chalets de la Mer

16h00 Récupération des premiers films pour développement et cartes mémoires aux commissaires

19h00 à 20h30 : Choix des images, remise des images sélectionnées par les concurrents à l'organisation

20h30 : repas libre

22h00 : Projection des images du concours sur le Port de Carro

**Dimanche 20 Juillet 2008**

11h30 Projection des photos prises par les participants

12h30 Proclamation du palmarès et remise des Prix

13h30 buffet convivial sur place

« BLEU EN VUE », WE CONCOURS PHOTOFONDS d'IMAGES POUR IMAGES DE FONDS  
SPNE :11 rue des Serbes 13500 MARTIGUES tel 04 42 49 37 38  
SEMOVIM BP 20 218 - 13698 MARTIGUES CEDEX tel : 04 42 41 39 39 Fax 04 42 41 39 30

**WEEK END CONCOURS PHOTO « BLEU EN VUE »,  
Fonds d'Images pour Images de Fonds  
A Martigues Carro sur la Côte Bleue  
Les Jeudi 17, Vendredi 18, Samedi 19 et Dimanche 20 Juillet 2008**

**1/ Organisation**

Le concours est organisé par l'association SPNE (Sensibilisation Protection Nature Environnement) en collaboration avec la section plongée du CV Martigues (Club de voile de Martigues) sous l'égide de la FFESSM. et de la commission Audiovisuelle 13. Il se déroulera du 17 au 20 Juillet à Martigues et dans les eaux de Carro sur la côte bleue.

**1.1 / Inscriptions**

- Le nombre d'équipes participantes est limité
- Les concurrents seront inscrits au fur et à mesure par ordre d'arrivée des dossiers complets et choisissent leur catégorie (Argentique ou Numérique).

S'il ne reste plus des places disponibles, ils seront avisés par téléphone.

- Les dossiers d'inscription sont à retourner dûment complétés à la SEMOVIM avant le 30/05/2007

**1.2 / Pièces à fournir**

- La licence FFESSM de l'année en cours ET une attestation « assurance responsabilité Civile » couvrant l'activité plongée subaquatique.
  - Une attestation des diplômes de plongée (carte CMAS ou autre)
  - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée sous marine, de moins d'un an à la date du concours.
- Tous les plongeurs devront être titulaires d'un brevet de plongeur CMAS \*\* (2 étoiles) au moins ou équivalent et être âgés de 18 ans au moins à la date d'ouverture du concours.
- Les pièces seront accompagnées du règlement par chèque libellé à l'ordre de l'association SPNE.

**1.3 / Droits de participation**

La participation par personne est fixée à **120 €** et comprend :

- Les plongées (3 plongées par équipe)
- Les repas (sauf celui de samedi soir)
- Le développement des diapositives
- L'hébergement du jeudi soir au samedi soir
- Le gonflage des bouteilles

Les accompagnateurs non plongeurs

Ils pourront être hébergés et déjeuner avec les participants au concours. La participation est fixée à **117€** par personne (incluant 3 nuits d'hébergement et les repas sauf celui de samedi soir).

#### 1.4 / Composition des équipes

- Chaque équipe sera obligatoirement composée de deux plongeurs.

### 2/ La plongée

#### 2.1 / Logistique et sécurité plongée

##### Les bateaux

- Les participants au concours embarqueront sur les bateaux mis à disposition par l'organisation.
- Un semi-rigide assurera la sécurité des plongeurs.

##### Le matériel du plongeur

Selon les règles définies par l'arrêté du 22 juin 1998 :

- Chaque plongeur plongera avec son propre matériel, conformément à ses prérogatives.
- **Un seul bloc ou bi-bouteille par plongeur est autorisé. A l'arrivée le Jeudi soir, le bloc doit être gonflé par vos soins.**
- Sur demande préalable, du matériel pourra être loué auprès des centres ou des magasins partenaires, (la location du matériel est à la charge des participants).
- Les bouteilles de plongée ne correspondant pas à la législation en vigueur pour la plongée de loisir à l'AIR ne pourront pas être embarquées.
- Chaque plongeur devra posséder au moins une source d'air de secours.
- L'utilisation des recycleurs et des mélanges autres que l'air ne sont pas admis lors du concours.

##### La plongée

- Selon les règles définies par l'arrêté du 22 juin 1998 :
- Les participants s'engagent à respecter les règles de sécurité applicable à la plongée de l'AIR et aux prérogatives correspondant à leur niveau de plongée.
- Une pression minimale de 30 bars sera demandée à la remontée sur le bateau.
  - Les paramètres de plongée de chaque plongeur seront demandés et consignés après chaque remontée sur le bateau par le directeur de plongée.
  - Si les paramètres ne correspondent pas aux prérogatives 5 photos seront supprimées.
  - Lors d'un éventuel contrôle sous marin, la ou les palanquées hors prérogatives devront interrompre leur plongée et remonter sur le bateau. Elles seront disqualifiées.

#### 2.2 / Respect de l'environnement

- **Tout participant commettant des actes portant atteinte à l'environnement marin sous marin ou terrestre sera disqualifié.**
  - **Les espèces devront être photographiées dans leur biotope d'origine.**
- Un contrôle pourra être mis en place pendant le concours.**

### 2.3 / Déroulement des plongées

#### L'embarquement des plongeurs :

- S'effectuera au port de Carro

#### Choix des sites :

- Seront déterminés en fonction des conditions météorologiques du jour. Pour des raisons de sécurité, les plongées pourront s'effectuer avec un départ du bord.

#### La durée de la plongée:

- « La durée totale MAXIMUM de plongée est de 1 heure paliers terminés.

### 3 / Matériel de prise de vue

- Les photographes pourront utiliser les appareils photographiques argentiques de leur choix dans le format 24x36, ainsi que tout éclairage artificiel.
- Deux pellicules de 36 poses maxi, émulsion couleur inversible, traitement par procédé E6 sont autorisées. La sensibilité maximale acceptée par l'organisation est de 400ASA.
- Elles seront fournies par le plongeur photographe, contrôlées et repérées par l'organisation avant le début du concours.
- Les photographes pourront utiliser les appareils photographiques numériques de leur choix ● Les photographes devront se présenter avec une carte formatée et vierge de tout document ou dossier (elle sera contrôlée lors de l'inscription)
- La première photo sera la photo du compétiteur participant.
- Les images seront rendues dans le format JPEG fin.

#### 3.1 / Choix de la Catégorie Argentique ou Numérique

- La catégorie choisie par le photographe sur sa feuille d'inscription ne pourra pas être modifiée le jour du concours
- Le photographe pourra concourir dans 1 catégorie au choix :

##### **Thème terrestre**

3 images qui mettent en valeur la commune de Martigues

Un plan de la zone vous sera fourni dès votre arrivée. Un point Information sera tenu aux Chalets de la mer pour vous guider.

##### **Thème s/marin**

3 images différentes (ambiance, macro) qui mettent en valeur le site de plongée

#### 3.3 / Fin de la plongée

- Les pellicules et les cartes seront remises au responsable avant le samedi 15h 00 au Chalet de la Mer

### 3.4 / Sélection des images argentiques

- Après développement, les pellicules seront rendues aux photographes.
- Ceux-ci auront 1h30 pour sélectionner 6 images, (Prévoir une table lumineuse, une rallonge, une paire de ciseaux et des caches verres 3 mm d'épaisseur maximum)

Les diapositives sélectionnées seront coupées et montées en présence d'un commissaire. Les éléments d'identification des diapositives seront fournis sur place.

### 3.5 / Sélection des images numériques

Rappel : Chaque compétiteur vient avec son ordinateur portable personnel.

Les concurrents auront 1h30 pour choisir 6 images.

Ils remettront aux commissaires le n° des images choisies, via une fiche technique, qui sera donnée à chacun.

#### Modification des images.

#### **Aucune retouche d'image ne sera possible**

Les images pourront seulement être retournées pour un meilleur sens de lecture (Argentique ou numérique)

Il faudra le préciser sur la fiche technique pour le numérique. Elle seule fera foi en cas de réclamation.

Les photos choisies seront calibrées selon les caractéristiques suivantes :

Format en 72 dpi :

Une longueur maximum de 768 pixels (ceci afin de ne pas désavantager le format vertical par rapport au format horizontal).

Elles seront projetées avec un vidéo projecteur 1024 x 768 dpi.

Ce projecteur sera réglé pour un point Blanc à 6500° K.

Le profil d'étalonnage se fera à partir du profil sRVB.

Il est conseillé aux compétiteurs de venir avec leur ordinateur calibré sur ces données.

L'organisation décline toute responsabilité quant à la présence d'un logiciel piraté sur l'ordinateur d'un compétiteur. En cas de contrôle c'est le propriétaire de l'ordinateur qui assume sa responsabilité.

Tout manquement au règlement ci-dessus ou aux prérogatives de plongées entraînera une disqualification, le concurrent ne figurera pas dans le classement et ne sera pas considéré comme dernier.

L'organisation vérifiera les photos avant la projection au Jury.

Une projection des images sélectionnées sera présentée aux compétiteurs le Samedi soir pour contrôle définitif.

## 5/ Composition du jury

- Le jury sera composé de 6 personnes,
- Un photographe sous-marin et un biologiste sous-marin au moins composeront le jury, L'organisation se réserve le droit du choix du jury et de sa composition.

## 6/ Prix du concours

En fonction des photos et des participants, plusieurs prix pourront être attribués dont notamment :

- Classement général numérique
- Classement général argentique
- Prix de la meilleure série terrestre
- Prix de la meilleure série sous/marine
- Coup de Coeur du Jury.

### 6.1 / Catégorie Argentique et Numérique

#### Classement

- Du 1<sup>er</sup> au dernier.

Le palmarès sera proclamé le dimanche 1<sup>er</sup> Juillet à 12h30. Il sera clôturé par un apéritif.

*Les photographes autorisent la reproduction et la publication de leurs oeuvres réalisées dans le cadre du concours, aux fins de la promotion du concours bleu en vue ou de la commune de Martigues. Les images utilisées feront mention du nom de l'auteur.*

La participation au concours BLEU EN VUE implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement le jour du challenge et d'en informer les participants au challenge.

BLEU EN VUE, WE CONCOURS PHOTO  
FONDS d'IMAGES POUR IMAGES DE FONDS  
SPNE :11 rue des Serbes 13500 MARTIGUES tel 04 42 49 37 38  
SEMOVIM BP 20 218 - 13698 MARTIGUES CEDEX tel : 04 42 41 39 39 Fax 04 42 41 39 30

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**Au WEEK END du CONCOURS PHOTO « BLEU EN VUE »**  
**FONDS D'IMAGES POUR IMAGES DE FONDS**  
**du 17 au 20 Juillet à Martigues**

Document à retourner impérativement avant le 30/05/2007 à l'adresse suivante :

**SEMOVIM - BP 20 218 - 13698 Martigues Cedex**

**Candidat :**

Nom :	Prénom :
Niveau de plongée :	Numéro de licence :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Joindre la photocopie du certificat médical d'aptitude à la plongée	

**Assistant (e) modèle (non obligatoire)**

Nom :	Prénom :
Niveau de plongée :	Numéro de licence :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Joindre la photocopie du certificat médical d'aptitude à la plongée	

**Matériel employé :**       Numérique       Argentique

Le même matériel sera employé pour les photos sous-marines et les photos terrestres.  
 Le matériel de plongée n'est pas fourni. Seul le gonflage des bouteilles est prévu dans le prix.

**Matériel de plongée de location souhaité (à votre charge) :**       OUI       NON

**Type de Matériel :** .....

**Tous les inscrits devront se munir de l'attestation du niveau de plongée, de leur licence 2008 ainsi que du certificat de non contre-indication à la plongée sous-marine daté de moins d'un an.**

En s'inscrivant, chaque membre de l'équipe s'engage à respecter les normes de sécurité en plongée réglementaires et fédérales sous peine d'exclusion de la compétition.

Une participation de 120€ par personne est demandée. Elle comprend :

- L'hébergement du Jeudi soir au Samedi soir
- Les repas (buffet, sardinades) sauf le repas du Samedi soir
- Le gonflage des bouteilles de plongée
- Le développement des photos
- Une projection privée sur la faune et la flore de la région

**Pour les accompagnants non Plongeur** une participation de **117€** est demandée, elle comprend **l'hébergement et les repas.**

**Serez - vous accompagné de personne « non plongeur » ? :**       OUI       NON

**Si oui combien :** .....

Le règlement ainsi que le plan d'accès sont disponibles sur demande à l'adresse suivante [amp@semovim-martigues.com](mailto:amp@semovim-martigues.com).

Un acompte de 60€ doit être envoyé par chèque lors de l'inscription à l'ordre de : SPNE. L'inscription définitive se fera le Jeudi 17 juillet aux « Chalets de la mer » Route de la Tramontane à Martigues Carro.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation pour mauvaise météo ou s'il n'y a pas assez de participant. Les photographies prises par les concurrents pourront être utilisées à des fins de promotion des paysages de la commune.

Nous vous attendons nombreux et enthousiastes pour un Week End inoubliable